



## COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL) DU 09/01/2024

La première réunion de l'année du CSAL s'est déroulée dans un contexte météorologique particulier, la neige ayant contraint plus de la moitié des participants à rester chez eux. Une partie du comité s'est réuni comme convenu en présentiel et l'autre partie participait en audio.

### L'ordre du jour était le suivant :

#### MATIN

Point n°1 – approbation du PV CSAL du 28/09/2023

Point n°2 – approbation du PV CSAL du 06/10/2023

Point n°3 – approbation du Règlement Intérieur du CSAL des Yvelines

Point N°4 – Création du POC 78

Point N°5 – Ponts naturels 2024 (pour avis)

Point n°6 – Bilan 2022 du télétravail

Point n°7 – Cadre d'Objectifs et de Moyens DDFiP 78

Questions Diverses

#### APRES MIDI – CSAL EMPLOI

Point Unique – Suppressions d'Emplois

### Déclarations Liminaires

Les Organisations Syndicales (OS) ont unanimement condamné les 29 suppressions d'emplois prévues dans les Yvelines ainsi que la non prise en compte des modifications que nous souhaitons voir apportées dans le Règlement Intérieur du CSAL et de la FS (Formation Spécialisée).

Ce Règlement Intérieur a pour vocation de décrire les conditions du dialogue social du département dans les années à venir. Le fait même qu'il ne puisse y avoir aucune concertation sur ce document montre que le dialogue social est une illusion à la DGFIP.

Les OS ont également condamné la maigre revalorisation salariale de 5 points d'indice au mois de janvier (25€ bruts par mois) qui ne compense en rien l'inflation.

La CGT et Force Ouvrière ont informé le comité qu'ils ne participeraient pas au CSAL Emploi de l'Après-Midi : nous ne venons pas en instance pour valider la gestion de la misère.

### Points N°1 et N°2 : Procès Verbaux

Les Procès verbaux sont approuvés à l'unanimité.

### Point N°3 : Règlement Intérieur (RI)

Ce RI donne toujours moins de moyens et moins de droits aux OS pour préparer les réunions et toujours plus de latitude au président du comité : on s'éloigne toujours plus d'un réel paritarisme.

La parité administrative rappelle que ce RI est la déclinaison brute (au point que même les coquilles ont été conservées) du document national, qui a fait l'objet de longues discussions avec les OS nationales.

La CGT a rappelé que les discussions n'avaient fait l'objet d'aucun consensus entre les OS et le Directeur Général, même si ce dernier a cédé sur quelques points. En cela, le document reste un déni de dialogue social.

Un point du RI portant sur les temps de préparation et de restitution des réunions restait encore suffisamment flou pour que la parité administrative nous demande un délai avant de pouvoir nous répondre de manière certaine.

**VOTE : les OS votent contre à l'unanimité.**

#### **Point N°4 : Création du POC 78**

Il s'agit de déménager la Brigade de Vérification (BDV) n°5 (Poissy) et la BDV n°7 (PLAISIR) sur le site de Saint-Germain en Laye pour créer un Pôle des Opérations Complexes (POC).

Le responsable du Pôle Gestion Fiscale nous explique que la création de ce pôle a vocation à répondre progressivement aux demandes de Bercy concernant le nombre de dossiers complexes traités par départements.

Le but de l'opération est de monter progressivement en compétence et de se donner le temps d'aller au fond des choses. Un rendement financier plus important est un des effets corollaires attendus.

Malgré les réunions d'information avec les agents des brigades concernées il semble que des craintes subsistent en termes de charges de travail et de recours au flex office.

Le DDFiP du 78 nous a assuré que tout le monde aurait son bureau dans un open space tout à fait classique et que le flex office n'était pas à l'ordre du jour du futur POC, cependant, la direction attend toujours les crédits qui doivent permettre la transformation de l'immobilier.

La CGT a proposé qu'une étude d'impact sociale et environnementale de cette restructuration soit envisagée avant que nous ne puissions nous prononcer, mais il semble que cette démarche s'avérerait trop longue et trop coûteuse. Cependant, il nous a assuré que tout était fait pour le projet aille dans le sens d'une amélioration. Il a notamment évoqué la possibilité pour les agents d'emprunter un véhicule électrique de fonction.

**VOTE : les OS s'abstiennent à l'unanimité.**

#### **Point N°5 : Les Ponts Naturels**

Le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août feront l'objet d'un pont naturel à la DDFiP 78.

Seul le 10 mai fera l'objet d'une autorisation d'absence (AA).

Au vu de l'activité des SIP à cette période, les accueils seront ouverts jusque 13h, le lundi 13 mai et le mardi 14 mai.

La CGT a demandé à ce que le temps de pause méridienne de 45 minutes incompressible soit respecté les 13 et 14 mai, ce que le DDFiP soutient également.

Si l'accueil du SIP de Mantes devait toujours être à la sous-préfecture de MLJ à ces dates, ce site ferait sans doute l'objet d'une dérogation exceptionnelle aux 30 minutes supplémentaires.

CGT et Solidaires votent contre : les deux ponts naturels devraient être couverts par des AA.

FO, CFDT /CTC votent pour.

#### **Point N°6 : Bilan 2022 du Télétravail**

La responsable du Pôle RH informe les OS qu'une note de cadrage est en cours de signature.

Au vu des statistiques produites par Bercy, le 78 fait figure de bon élève en matière de mise en place du télétravail : le taux de télétravailleurs est supérieur à la moyenne nationale et de l'Île de France.

La CGT nuance cependant en rappelant que ces statistiques sont basées sur les données SIRHIUS. Or, il se peut que des refus de télétravail ne se fassent que verbalement. Nous rappelons également que les demandes de Télétravail recommandées par le médecin du travail sont rarement satisfaites en intégralité.

Solidaires rappelle que nous n'avons plus de CAP départementales qui permettraient d'étudier les recours en local. Difficile, alors de commenter le faible nombre de recours avec un regard local.

Le DDFiP profite de l'actualité météorologique pour rappeler l'utilité de jours de télétravail flottants. Solidaires rappelle que ce dispositif a une portée limitée, car certains chefs de service ne souhaitent pas le mettre en place avec leurs agents.

## **Point N°7 : Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM)**

Le pôle Gestion Fiscal a pu se rendre sur tous les sites pour présenter le COM aux agents et recueillir leurs interrogations.

Le document qui est présenté aux OS montre que, effectivement, les agents qui ont pu se soustraire de l'activité de leurs services avaient des interrogations précises et légitimes dont les réponses ne sont pas précisées dans le document qui nous est soumis.

La CGT a tout de même souhaité savoir si les inquiétudes des agents concernant l'Axe 6 - « Une administration Écoresponsable » avaient pu trouver une réponse, notamment sur le thème du recyclage. Il semble que le prestataire de ménage actuel ne respecte pas les efforts de tri des agents et réunisse tous les déchets dans la même benne. La parité administrative espère qu'il sera mis fin à cette pratique lors du nouveau marché qui doit être conclu prochainement.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **# Situation de la Trésorerie Amendes**

Le service est surchargé de travail, est affecté par de nombreux arrêts maladie et perd un Équipier de Renfort (EDR) qui était considéré comme un pilier de ce service à fort Turn Over. Il semble que des agents ont été rappelés alors qu'ils étaient en congés pour palier au départ de l'EDR.

Le DDFiP explique que l'EDR a effectivement été réaffecté sur sa mission principale, que la situation s'améliore petit à petit et qu'il faut résoudre les problèmes les uns après les autres.

C'est dans cet esprit que le recouvrement des amendes a été pris en charge par le SIP de St Quentin.

À présent, il faut éviter le cercle vicieux de la répétition d'une même demande au guichet, par mail et par econtact. Des process métier ont été mis en place ne ce sens.

Des macros ont été mis à la disposition des agents pour mieux automatiser les actions de recouvrement.

La CGT restera attentive à la situation de la Trésorerie Amendes.

#### **# Etat des travaux sur le site de Mantes la Jolie**

La qualité de l'air au Rez de Chaussée n'est toujours pas satisfaisante. La clé du problème est la remise en fonction de la Centrale de Traitement de l'Air (CTA). Le prestataire du marché public (CRAM) veut remplacer des pièces qui ne paraissent pas pertinentes au yeux du service BIL. La DDFiP 78 a mandaté une deuxième entreprise pour une expertise complémentaire.

Les travaux commencent pour le réaménagement de l'accueil et le remplacement des moquettes du RDC.

Les grilles ont été changées.

Ces travaux devraient être terminés autour de la mi-février.

#### **# Services connaissant des relations difficiles entre agents et encadrants**

D'après la parité administrative, la situation semble s'améliorer, même si cette amélioration semble toute relative d'après les OS.

Une demande d'intervention de la Mission d'Accompagnement du Changement (MAC) sera demandée au cours du premier trimestre 2024.

#### **#Mutations 2024 : pourquoi le 78 n'est pas considéré comme un département peu attractif ?**

En étudiant le guide de campagne de mutation à destination des agents B et C, la CGT remarque les Yvelines ne sont pas considérés comme un département peu attractif par Bercy, alors que cet argument avait été avancé pour expliquer le déficit d'effectifs de -45C.

La parité administrative nous explique que ce critère est réservé aux départements qui ne parviennent pas à recruter sur certains postes sur plusieurs années de suite, ce qui ne serait pas le cas des Yvelines.

#### **#Des Dispositifs spéciaux sont-ils prévus pour les JO 2024 ?**

La parité administrative nous informe qu'un projet de Plan de Sécurité et de Circulation est à l'étude et qu'il sera communiqué largement aux OS et aux agents dans sa version définitive.

Dans les Yvelines, seul le site de Versailles pourrait être impacté par les 14 jours de compétition, dont 3 week ends entre juillet et août. Ce qui semble peu impactant.

Pour l'instant, il n'existe pas de directives régionales pour les agents de la DGFIP.

### **#Visite de la Direction à SDIF de Rambouillet en décembre 2023**

Le 18 décembre 2023, une délégation de la direction départementale s'est rendu au Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) des Yvelines. Au cours de cette visite, qui s'est transformée en débat informel avec les agents, ces derniers ont eu l'impression qu'on leur donnait l'objectif de se débarrasser du stock de 38 000 econtacts d'ici le mois de février 2024.

Le DDFiP et l'adjointe au responsable du Pôle Gestion Fiscal nous ont confirmé qu'il n'existait pas de tel objectif et qu'aucune pression n'était à l'œuvre ni sur la cheffe de service, ni sur ses agents. Nous voilà rassurés.

La rumeur prétend que cette visite de site aurait été décidée suite à la frustration d'un député des Yvelines dont le dossier n'aurait pas pu être traité dans les temps (comme le reste des contribuables).

**L'heure du déjeuner approchant, la Direction a souhaité enchaîner les Questions Diverses et nous n'avons pas pu approfondir le sujet.**

### **#Formation Professionnelle**

La CGT a rappelé à la Direction la nécessité de former les agents de la DDFiP 78 et si possible localement. Afin de répondre à ce besoin, il est nécessaire que les chefs de service candidate leurs agents aux formations dont ils ont besoin afin que les services de formation professionnelle

(ForPro) puisse organiser des sessions en conséquences.

Nous aurions aimé que la Direction adresse un courriel dans ce sens aux chefs de service, mais on nous a informé que la ForPro du 78 connaissent actuellement des problèmes d'effectifs.

**L'heure du déjeuner approchant, la Direction a souhaité enchaîner les Questions Diverses et nous n'avons pas pu approfondir le sujet.**

**#Situation des SIE par rapport aux Antennes Solidaires** a relayé la frustration de certains SIE qui ont subi des transferts d'emplois vers des antennes sans que les tâches n'aient été transférées pour autant. Par conséquent, leurs conditions de travail leur semble plus mauvaises encore qu'avant la création des antennes.

L'adjointe au responsable du Pôle Gestion Fiscale a confirmé que le transfert de certaines tâches avait été retardé pour que l'Antenne de Pont-Audemer puisse monter en compétence de manière graduelle. Cependant, il est prévu que la situation devienne conforme au protocole prévu dès le mois de janvier.

### **#Situation immobilière de V12 par rapport à l'ancien parking**

Le DDFiP confirme que, à terme, des places de parking du nouveau bâtiment seront accessibles aux agents à l'horizon 2025. Pour l'instant, nous avons la jouissance des places de parking qui entourent le CFIP de V12.

### **#Le Clous du parking de St Quentin**

Il y a quelques mois, il apparaît qu'une dizaine de personnes ont subi des dégradations de leurs véhicules dans le parking du CFIP de St Quentin. Leurs roues auraient été crevées par des clous disposés au sol par une personne mal intentionnée.

Une enquête interne est en cours. Une réflexion est menée sur l'utilité de l'installation d'une caméra. Les agents concernés sont libres de

porter plainte auprès de la police, même si la direction doute que cette démarche aboutisse. Plus aucun acte n'a été rapporté pour le moment.

### # Des fuites à Rambouillet Hôpital

Le propriétaire des locaux a mandaté des travaux qui ont créé une fuite de canalisation. Les ouvriers s'occupent de régler le problème.

### # Primes d'accueil

Les chefs de service (CdS) ont envoyé à la Direction la liste de leurs agents qui devraient être concernés par la Prime d'Accueil. Certains agents s'étonnent de ne pas figurer sur ces listes et semblent convaincu que des directives ont été données aux CdS pour organiser les accueils et les renforts de telles façon que seuls un nombre minimal d'agents puissent toucher la prime.

La Direction a assuré aux OS que ces listes feraient l'objet d'une étude attentive. Leur traitement est en cours.

### # Budget Convivialité

FO s'est inquiété de savoir si tous les services avaient bénéficié d'un budget convivialité à la fin de l'année 2023. Tous les agents ne semblent pas en avoir vu la couleur.

La Direction a répondu qu'à sa connaissance, c'était le cas, tout en admettant que l'organisation actuelle avait peut-être générée quelques écueils et devraient donc être améliorée à l'avenir.

**Nous n'avons pas pu terminer de poser nos questions diverses, car la parité administrative semblait inquiète de ne pas trouver de place à la cantine à 12h30. Nous les soumettrons donc par email.**

Cette situation est tout à faire représentative de la critique du Règlement Intérieur des instances formulée par les OS et de notre revendication en matière de temps des débats :

Les réunions du CSAL et de la FS doivent être organisées sur **une journée minimum** et pas sur une demi-journée.

Comme convenu, et conformément à nos usages des années précédentes, nous avons boycotté le CSAL emploi du 09/01/2024 après-midi.

**Les Elus en CSAL de la CGT Fip 78**